



## NOUVEAU CAP POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEMAIN : LE P.A.D.D.

En tant que **deuxième ville des Hauts-de-France**, Amiens a la chance d'être une **Ville « à taille humaine »**. Notre devoir est de **consolider ses atouts et d'en tirer toutes les opportunités pour un développement harmonieux, au service de la qualité de vie des habitants.**

C'est l'objectif que se fixe le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**. Véritable **projet politique**, et surtout **stratégique**, il répond aux enjeux environnementaux, numériques et sociaux de notre époque et donne de grandes orientations pour confirmer Amiens en tant que ville «nature», «étudiante», engagée dans la transition environnementale.

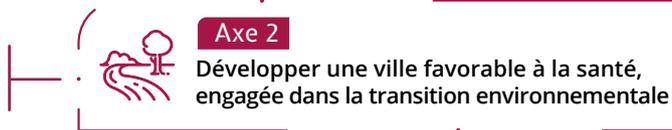
L'état des lieux partagé, les temps de concertation élus, habitants, acteurs de l'aménagement, et les plus de 300 réponses au questionnaire en ligne (mars 2023) ont permis d'affiner les grands enjeux du territoire.

Ceux-ci trouvent désormais corps au sein des 3 grands axes qui seront traduits par des règles plus précises en phase réglementaire.

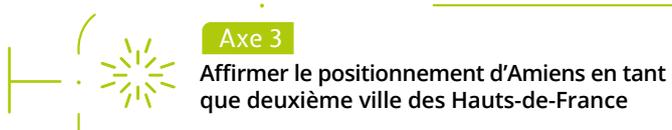
Que voulons-nous pour les habitants d'aujourd'hui et de demain ?



Quel rôle souhaitons-nous voir Amiens jouer dans cette décennie ?



Au cœur d'un monde de transitions, quelle place pour notre ville ?



### Axe 1



## Conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants

- **Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement**, soucieux du paysage amiénois
- **Répondre aux besoins et parcours de vie par une offre d'habitat de qualité**
- **Conforter les commerces, services et équipements de proximité** pour une complémentarité entre les quartiers et le centre-ville
- **Accompagner la transition vers des mobilités décarbonée et apaisée** dans les quartiers, entre les quartiers et en lien avec les différentes offres de transport

## Amiens, ville de nature

Amiens possède un ensemble d'espaces verts, naturels ou créés (jardins, alignements d'arbres fossés, canaux, cours d'eau...) qui participent au maintien d'un cadre de vie agréable.

**Parce que la nature est présente partout à Amiens, préserver, sauvegarder et valoriser les milieux naturels est une priorité.**



## Axe 2



### Développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale

- **Faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources**
- **Préserver, restaurer et développer les continuités écologiques du territoire** grâce aux jardins familiaux, aux vergers, aux espaces de nature et de pleine terre
- **Tenir compte des risques naturels et technologiques, et anticiper les incidences sur le territoire et la santé des habitants** afin d'agir sur les sources

### Amiens, ville engagée en faveur de la transition environnementale

De l'unité de méthanisation des déchets dès 1988 au réseau de chauffage urbain et de bus électriques depuis 2019, la collectivité agit activement en faveur de la transition écologique. L'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici à 2050, par :

- la sobriété et l'efficacité énergétique
- l'augmentation des énergies renouvelables et récupérables.

Le P.A.D.D. oriente le futur P.L.U. vers le développement de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables, au service d'une ville sobre et adaptée au changement climatique.



## Axe 3



### Affirmer le positionnement d'Amiens en tant que deuxième ville des Hauts-de-France

- **Assurer un développement économique s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire, facteurs d'attractivité** : santé, biomédical, image, numérique, agriculture, agroalimentaire, enseignement supérieur, etc.
- **Valoriser les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles d'Amiens** qui contribuent à son rayonnement
- **Asseoir l'identité plurielle et innovante d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux** : nouvel aménagement du quartier de la gare, opérations de renouvellement urbain durables inscrites dans l'identité du territoire

### Amiens, ville étudiante et innovante

Nommée capitale européenne de la jeunesse en 2020, avec près de 20 % de sa population en études supérieures et 32 000 étudiants, notre ville doit préserver et améliorer les nombreuses ressources permettant de proposer une qualité de vie agréable à ses étudiants. Le P.A.D.D. oriente le développement en faveur d'un habitat de qualité, d'un centre-ville animé, d'une offre culturelle variée, d'équipements sportifs adaptés, d'espaces verts préservés, etc.

Notre ville bénéficie également d'un écosystème d'innovation important (santé, énergie, image...). Le P.A.D.D. incite le futur P.L.U. à favoriser le développement économique du territoire et les projets innovants.



## QUELLES SUITES ?

Afin de traduire les grandes orientations du P.A.D.D. en règles d'aménagement, la 3<sup>e</sup> étape du P.L.U. consiste à élaborer le dispositif réglementaire (zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation). Pour ce faire, les habitants sont sollicités une dernière fois avant la phase d'enquête publique.



**5 rencontres publiques participatives**, dans les différents secteurs de la Ville, ouvertes à l'ensemble des habitants : les 05/03 secteur Est, 07/03 secteur Ouest, 20/03 secteur Nord, 03/04 secteur Sud et 08/04 secteur Centre



**2 ateliers dédiés aux professionnels** (sur invitation)

+ D'INFO SUR LE P.L.U.



OU CONTACTEZ-NOUS



À l'attention de Mme le Maire  
Amiens Métropole BP 2720  
80027 Amiens CEDEX 1



plu-amiens-revision@amiens-metropole.com



tel. 03 22 97 40 40